

### ARTICLE 1 - Objet du concours

Le concours est organisé par la Ville de Sallanches, par l'intermédiaire de la Médiathèque Ange Abrate.

Il a pour objectifs principaux :

- > de maintenir le lien avec le public malgré l'annulation du traditionnel défilé du Carnaval (en raison de la situation sanitaire)
- > de proposer une activité ludique et participative au jeune public.

### ARTICLE 2 - Participation

- > Le concours est gratuit
- > Il est ouvert à tous les enfants, Sallanchards ou non, **âgés entre 3 et 10 ans**
- > Les dessins doivent correspondre à la thématique du concours « LE CARNAVAL » mais le format et la forme d'expression choisis (illustration, peinture, collage, autres) sont libres

Les dessins doivent être déposés soit :

- à la **Médiathèque Ange Abrate** [81, place du Commissaire-Chesney], auprès du personnel de l'accueil ;
  - à l'**Office de Tourisme** de Sallanches [32, quai de l'Hôtel-de-Ville], dans la boîte prévue à cet effet ;
- aux horaires d'ouverture des établissements

> Chaque dessin doit obligatoirement comporter (au verso) les mentions suivantes :

**NOM / PRÉNOM / ÂGE** de l'enfant, suivi **DU NUMERO DE TÉLÉPHONE** du / des parents

- > Les dessins pourront être déposés **entre le jeudi 1<sup>er</sup> avril et le mardi 20 avril 2021 inclus**
- > Seul un dessin par enfant sera pris en compte par le jury

### ARTICLE 3 - Les délibérations

Les dessins seront répartis en quatre catégories : C1 = **3 - 4 ans** / C2 = **5 - 6 ans** / C3 = **7 - 8 ans** / C4 = **9 - 10 ans**

Le jury sera composé de 5 personnes : 1 élu du Conseil Municipal, 1 agent du service Événementiel, 1 agent de la Médiathèque, 1 agent de l'Office de Tourisme

Pour chacune des catégories, le jury prendra en compte la créativité et le respect du thème.

1. Respect du thème (50%)
2. Créativité (50%)

1 dessin gagnant sera choisi dans chacune des catégories.

Les résultats seront annoncés au plus tard le 26 avril 2021.

### ARTICLE 5 - Les lots

Les candidats gagnants seront invités à récupérer leur lot à la Médiathèque Ange Abrate ou à l'accueil de l'Office de Tourisme.

Les gagnants des catégories 1 et 2 recevront : **1 bon d'achat de 20€** à valoir dans le commerce Âge Tendre et Jouet en bois [34, rue Jean-Marie Péchet, Sallanches]

Les gagnants des catégories 3 et 4 recevront : **1 pack cadeau**, offert par l'Office de Tourisme (sac à dos, magnet, autocollant, stylo, porte-clé, chocolat...), **d'une valeur totale de 21 €**

### ARTICLE 6 - Dispositions complémentaires

Droit à l'image

La Ville de Sallanches et l'office de Tourisme se réservent le droit de publier les dessins gagnants sur leurs différents supports de communication et sur leurs réseaux. Leurs utilisations ne seront pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice. L'accord du participant est acquis lors de sa participation.

Engagement des participants

La participation à ce concours vaut acceptation du présent règlement ainsi que des décisions du jury.